

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 12 juin 2014**

1

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par un tout-ménage, par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien, par l'affichage au panneau communal, et par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 20 du 28 mai 2014, pour ce jeudi 12 juin 2014, à 19h30 à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 19h34 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre Mme Sandra Vallat et M. Jean-Claude Courtet.

Le président rappelle les dispositions au sens desquelles les personnes n'ayant pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à l'arrière de la salle.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre trente-six (36) votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2014
2. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :
  - a) Mme Ana Maria Blank, ressortissante portugaise domiciliée à Alle ;
  - b) M. Brendon Perteshi, ressortissant kosovar domicilié à Alle
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2013
4. Hommage de reconnaissance à M. Flavien Lachat, receveur communal sortant, et à Mme Noémie Petignat, conseillère communale sortante
5. Divers

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2014

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 3 mars dernier, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié, à la même date, sur le site internet communal [www.alle.ch](http://www.alle.ch).

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 30 janvier 2014.

2. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :

- a) Mme Ana Maria Blank, ressortissante portugaise domiciliée à Alle ;
- b) M. Brendon Perteshi, ressortissant kosovar domicilié à Alle

En dérogation à l'article 26 du règlement d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence des personnes intéressées jusqu'au vote.

En introduction, Mme Noémie Petignat, conseillère communale responsable du dicastère « population – relations publiques – information – économie », souhaite une cordiale bienvenue à Mme Blank et à M. Perteshi, précisant qu'au-delà du processus administratif, le Conseil place ces démarches formelles dans un contexte d'accueil et de solidarité envers des habitants bien connus de notre village puisqu'ils y résident depuis de nombreuses années et y sont complètement intégrés.

L'entrée en matière n'est pas contrecarrée. Mme Petignat développe les informations émanant du dossier personnel de Mme Blank. Elle présente la personne requérante, précise notamment son identité, sa situation familiale et ses activités professionnelles et de loisirs.

Les motifs de la demande sont justifiés. Toutes les données mentionnées dans le rapport d'enquête du Service de la population du Canton du Jura sont favorables. Mme Blank mérite notre confiance et le Conseil préavise favorablement sa naturalisation.

La discussion n'étant point utilisée, M. Studer note que la finance de naturalisation se monte selon la règle à Fr. 200.--.

Avant le vote, le président invite la personne intéressée à se retirer.

Sans autre et par de chaleureux applaudissements, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, aux conditions prévues, à Mme Ana Maria Blank.

Mme Petignat développe ensuite les informations émanant du dossier personnel de M. Pertehi. Elle présente la personne requérante, précise notamment son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs.

Les motifs de la demande sont justifiés. Toutes les données mentionnées dans le rapport d'enquête du Service de la population du Canton du Jura sont favorables. M. Perteshi mérite notre confiance et le Conseil préavise favorablement sa naturalisation.

La discussion n'étant point utilisée, M. Studer note que la finance de naturalisation se monte selon la règle à Fr. 50.--.

Avant le vote, le président invite les personnes intéressées à se retirer.

Sans autre et par de chaleureux applaudissements, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, aux conditions prévues, à M. Brendon Perteshi.

### 3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2013

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIDP – SIS – AJC – Clos Bidaine » et président de la commission communale de l'économie, des finances et des estimations, note que l'exercice comptable 2013 peut être qualifié de bon : il accuse un excédent positif de Fr. 12'761.25.

La volonté du Conseil communal de maîtriser les coûts dans la mesure de ses possibilités se traduit par une diminution des charges dans tous les domaines. Cette voie est à poursuivre, le récurrent problème du manque de liquidités. Néanmoins, nombreuses sont les charges qui nous échappent.

M. Babey énumère à cet effet plusieurs suppléments par rapport à 2012 :

- Crèche et UAPE : Fr. 60'000.—
- Action sociale : Fr. 50'000.—
- Patinoire / SIDP : Fr. 17'370.—
- Rapport d'opportunité lié au PAL : Fr. 12'000.—
- Intérêts moratoires liés à notre manque de liquidités : Fr. 80'000.--.

Parmi les bonnes nouvelles, citons des rentrées fiscales supplémentaires de Fr. 55'000.— liées à l'impôt sur les frontaliers, de Fr. 65'000.— liés à l'impôt sur les personnes morales, de Fr. 50'000.— sur les gains en capitaux, de Fr. 95'000.— au titre de la péréquation financière, et surtout de Fr. 265'000.— lié à l'amnistie fiscale. Ces ressources ont permis de

déprécier massivement le découvert communal, qui passe de Fr. 554'000.-- à Fr. 374'000.--.

Nonobstant, la situation de découvert demeure et la majorité des rentrées fiscales revêtent un caractère exceptionnel. En sus, des impératifs d'investissements lourds à terme, qu'il s'agisse d'éclairage public, d'assainissement de chauffage dans nos bâtiments communaux ou de rénovation de routes, nous oblige à la prudence.

Après entérinement de l'entrée en matière, le président lit le rapport de révision du 10 juin 2014 de la fiduciaire Jean-Maurice Maître SA, dont la mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. En conclusion, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la législation cantonale sur les communes ainsi qu'au règlement. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis.

M. Bernard Studer donne connaissance des principales remarques des notes de révision, concernant les arrérages fiscaux, les débiteurs et les éléments d'appréciation de la situation financière, lesquels portent sur le degré et la capacité d'autofinancement, la quotité des intérêts et de la charge financière, l'endettement par habitant. Ces paramètres s'avèrent défavorables.

Moyennant le consentement de l'assistance, M. Flavien Lachat, receveur communal, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, mis à la disposition des participants dans son intégralité.

M. Lachat renseigne en détail l'assemblée sur les données chiffrées.

Les comptes 2013 présentent des charges pour un montant de Fr. 6'050'983.24 et des recettes à hauteur de Fr. 6'063'744.50.

Les crédits supplémentaires totalisent Fr. 458'639.84. Les bilans s'élèvent à Fr. 19'624'018.09 au 31 décembre 2013. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 13'858'616.69, y compris la part d'endettement des biens du syndicat hospitalier de Porrentruy (Fr. 116'934.--).

Sans discussion ni objection, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice, et approuve le compte communal 2013 tels que présentés.

4. Hommage de reconnaissance à M. Flavien Lachat, receveur communal sortant, et à Mme Noémie Petignat, conseillère communale sortante

M. le maire Stéphane Babey relève que c'est avec une certaine émotion que nous devons prendre de Noémie Petignat, conseillère communale en charge du dicastère population, économie, information.

Personnalité attachante, très clairvoyante, elle aura su mener ses différents dossiers avec brio, indépendance et compétence.

M. Babey cite les diverses activités et réalisations à son actif. Durant les séances, nous aurons apprécié ses remarques toujours raisonnées, pleines de bon sens, et ses prises de position allant dans le sens du bien-être commun.

Nous actons et respectons le choix de Noémie Petignat de quitter l'exécutif communal, au vu de ses engagements dans de nombreuses associations et d'une surcharge professionnelle croissante.

En conclusion, les autorités souhaitent bonne chance à Noémie pour la suite de sa carrière professionnelle et meilleurs vœux de réussite dans sa vie au quotidien.

Mme Noémie Petignat se voit gratifiée d'un présent de circonstance.

M. le maire note que M. Flavien Lachat, durant cinq ans, aura chiffré nos activités au quotidien. Est-ce un signe que de constater qu'il aura débuté par des comptes positifs et terminé sa carrière par un résultat comptable également bénéficiaire ?

En ce jour d'ouverture de la Coupe du Monde et connaissant la passion de M. Lachat pour le football, M. Babey évoque métaphoriquement son transfert au sein de l'équipe locale où il a trouvé sa place, et le rôle peut-être de gardien qui protège sa cage en toute discrétion. Il évite d'encaisser des buts, même si les encaissements sont nécessaires pour un receveur communal. Au départ, le goal-average était vierge, après cinq ans sur le terrain, nous nous sommes maintenus dans le classement, avons évité la relégation et notre situation comptable est stable.

Le foot est aussi un sport collectif, qui exige collaboration, collégialité, respect, qualités dont M. Lachat a fait preuve. Lors du mercato 2014, il a choisi de rejoindre un autre championnat. Nous lui souhaitons de beaux matchs à venir, pas trop de tacles ni de blessures, et peut-être un nouveau titre.

Les autorités remercient chaleureusement M. Lachat pour son engagement et lui souhaitent plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

M. Flavien Lachat se voit gratifié d'un cadeau de circonstance.

M. Studer remercie Mme Petignat et M. Lachat et leur souhaite plein succès dans leurs activités futures.

Le président adresse encore des encouragements à notre nouveau receveur, M. Drilon Loshi, et à Mme Nicole Jobin, nouvelle agente AVS.

5. Divers

M. Marcel Lachat s'inquiète de la hauteur des herbes des berges de l'Allaine au centre du village.

M. le maire Stéphane Babey explique que la fauchaison n'est possible qu'à partir de la mi-juin.

M. Maurice Jobin souhaite connaître l'évolution du dossier du lotissement « Rière chez Guenat ».

M. le maire relève que le plan spécial a été adopté, après la levée de toutes les oppositions. Une piste de chantier provisoire sera aménagée à partir de la Rue du Jubilé, projet qui est soumis à un permis de construire ordinaire.

Remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques, M. Studer clôt l'assemblée à 20h30, et invite l'assistance à partager le verre de l'amitié.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 12 juin 2014.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 23 juillet 2014 au tableau d'affichage communal sis dans la cours de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est également publié sur le site internet communal [www.alle.ch](http://www.alle.ch). Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.